

**PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**
4.2 PLAN DES SECTEURS DE PROJETS

Commune de SAINT MANDE

Version d'approbation
Conseil de territoire du 12 décembre 2023

Sources : DGI, Cadastre, juil. 2023
Réalisation : VILLE OUVERTE • Décembre 2023



- Emplacement réservé : voirie, équipement, etc.
au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé : logements sociaux
au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'urbanisme



COMMUNE	INTITULE_PLUI	NUMERO	BENEFICIAIRE	DESIGNATION	VOCATION-DESTINATION	PARCELLES	SURFACE (M²)
Saint-Mandé	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	01	Commune	37 rue Jeanne d'Arc - 10 rue Faidherbe - Offenbach	Equipement socio-culturel	H62	2 930
	Emplacement réservé aux ouvrages publics	02	Commune	20 Robert-André Vivien	Administration municipale pour les services techniques communaux	I8	339
	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	03	Commune	Stade municipal et Lawn Tennis	Equipement sportif	D21	9 152
	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	04	Commune	47-49-51-53 rue du Commandant Mouchotte	Equipement socio-culturel	J217, J207, J218	1 511
	Emplacement réservé logement social/mixité sociale	05	Commune	25 rue Sacrot	Opération mixte (logements et équipement d'intérêt public) comprenant 50% logements sociaux	G56	403
	Emplacement réservé logement social/mixité sociale	06	Commune	4 rue Jeanne d'Arc	Opération mixte (logements et équipement d'intérêt public) comprenant 50% logements sociaux	E4	1 046